

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Rochon-Jobin

<https://www.cadre21.org/membres/48241a9da9c6d1f02a9941cf>

Date d'obtention : 2021-03-10 18:44:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut y aller une intervention à la fois. Il est important de remplir la grille d'évaluation avec chaque personne impliquées sauf l'instigateur surtout s'il s'agit d'un acte malveillant. Par contre, il est quand même important d'avoir sa version des faits mais il ne faut pas trop questionner pour ne pas nuire à l'enquête s'il a lieu. À ce moment, nous devons ABSOLUMENT confisquer le cellulaire et contacter les policiers. Il est toujours important de vérifier la version auprès de toutes les personnes impliquées. Il est aussi important d'aviser la direction et les parents des victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de faire les bonnes étapes au bon moment mais surtout de ne pas faire une étape qui pourrait nuire au travail de la police. Elle me permet aussi de poser les bonnes questions pour bien évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. C'est une formation qui me permettra de mieux répondre aux besoins des élèves et de bien me protéger dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrais faire attention de ne pas trop pousser mes questionnements, car ce n'est pas moi la policière. Je vais devoir faire attention de pas me mélanger ou d'aller trop vite dans mes étapes. Ne pas être gêner de me référer à l'aide-mémoire des étapes à faire pour ne rien manquer. Finalement, ne pas hésiter d'aller chercher l'aide de ma direction ou de mes collègues pour bien répondre au besoin de la situation.